

COMMISSION FEDERALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°8 DU 12 DECEMBRE 2023
(Réunion télématique)

SAISON 2023/2024

Présents :

Michel COZZI, Président de la CFS,
Cédric AMBS, Bertrand LEYS, Gérald HENRY, Jean-Pierre MELJAC, Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO, Véronique PATIN, Emmanuel TURPINAT membres de la commission.

Absent :

Jérôme MIALON membre de la CFS.

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif),
Boris DEJEAN (attaché de la CFS),
Johan SOUMY (attaché de la CFA).

REPORT DE DROIT EN COUPE DE FRANCE M15 FEMININE

La Commission Fédérale Sportive constate que le tour 4 de la coupe de France M15 féminine peut être impactée par des demandes de reports de droit à la suite de la sélection de jeunes en équipe de France U18 féminine.

La liste des joueuses sélectionnées en EDF U18 F et des clubs pouvant bénéficier d'un report de droit :

Nom	Prénom	Date de naissance	Licence	Club	N° club	Poule T4
ROUQUETTE	Romane	06/02/2009	2101314	LATTES ASPPT MONTPELLIER V.A.C	0349150	G
DELPORTE	Izzie	18/02/2009	2257867	VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL	0136082	G
SANCHEZ	Elena	16/07/2009	2323549	ASBAM MONTPELLIER	0345002	B

Période de convocation des joueuses :

- Du 3 au 7 janvier 2024 – Compétition Wevza en Belgique

La Commission Fédérale Sportive fixe la date du report de droit :

- **Au dimanche 14 janvier 2024 à 11h00.** Les clubs pourront d'un commun accord avancer la date du tournoi. Dans le cas contraire le tournoi devra avoir lieu à la date fixée par la CFS.

Les clubs cités ci-dessus et souhaitant bénéficier d'un report de droit devront en faire la demande à la CFS via l'adresse bdejean.ccs@ffvb.org avant le dimanche 17 décembre 2023 minuit. Passé ce délai la CFS n'acceptera plus les demandes de report de droit.

Le Président de la CFS
M. Michel COZZI



Le Secrétaire de Séance
M. Thierry MINSSEN

